

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°257/2025

Arrêté portant attribution de délégation de fonction à Monsieur Jean-Paul MASCHERONI – Conseiller Municipal

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'installation de Monsieur Jean-Paul MASCHERONI en qualité de Conseiller municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Jean-Paul MASCHERONI, Conseiller municipal,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul MASCHERONI, Conseiller municipal, est délégué à l'université des savoirs :

- La mise en place de l'université des savoirs
- Le lien avec le CCAS sur manifestations en direction des seniors.
- L'organisation d'activités sportives adaptés au grand âge.

Article 2 : La délégation susvisée sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. Monsieur Jean-Paul MASCHERONI rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises dans le cadre des présentes délégations de fonctions.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

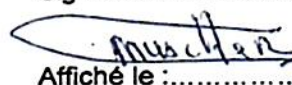
Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX


Maire de Bessancourt

Notifié le : 13/10/25.....

Signature de l'intéressé :


Affiché le : 13/10/25.....

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.